

AFFAIRE N° 18/2. - Acquisition d'un portion de terrain de 171 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame LAW TCHI KUN, nécessaire à l'aménagement de la rue Lucien Gasparin.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'aménagement de la rue Lucien Gasparin nécessite l'acquisition d'une portion de terrain de 171 m<sup>2</sup> cadastrée AC 102.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente de la part de Madame LAW TCHI KUN Roland pour le prix de 10 612 798 Frs CFA, y compris l'indemnité à allouer au locataire qui se chiffre à 452 000 Frs CFA.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain pour le prix de 10 612 798 Frs CFA, soit une majoration de 9,6 % par rapport à l'estimation des Domaines.

La dépense sera imputée sur le chapitre 901, article 210 du budget communal.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Del*  
Saint-Jerri, le 27 Juin 1996  
Pour le Maire  
Le Secrétaire Général  
Copie: J. S. Lignat  
Pour copie certifiée conforme  
P. R. Muehlen des Affaires Financières  
Le Chef de Bureau  
J. Lohier